

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	25
Date de convocation : le 25 juin 2024		
Date d'affichage : le 2 juillet 2024		

**Séance du premier juillet  
deux mille vingt quatre  
à vingt heures trente**

**DECISION**

**N° 2024.52**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
MAGNY LE HONGRE**

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.  
Messieurs AFFRE, BOUJEMAÏ, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame MOVAHEDI  
Madame HENRY ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL  
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER  
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Madame STEPHAN

### OBJET

#### **Validation de nos partenaires pour « Les Magnytudes » 2024**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le projet de manifestation culturelle appelée « Les Magnytudes » qui peut rassembler jusqu'à 4000 personnes.

Considérant que le retentissement de ces manifestations dépasse les frontières communales et qu'il est donc possible d'y associer des partenaires privés.

Madame le Maire explique que nous avons des promesses de dons et qu'il convient de l'autoriser à percevoir ces sommes pour les affecter au budget fonctionnement de la ville.

Lecture faite des donateurs

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

🔗 **ARTICLE 01** : Accepte les dons suivants :

Dons financiers

<b>PARTENAIRES</b>	<b>SOMME ENGAGÉE</b>
ATOL	500,00 €
HOTEL B&B	500,00 €
DELOITTE	5 500,00 €
DEMATHIEU BARD	2 000,00 €
E-CONEX	500,00 €
OFFICE SANTE	500,00 €
SAUR	500,00 €
TRANSDEV	360,00 €
MICROBRASSERIE 2ND DEGRE	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 860,00 €</b>

Dons/prets en nature	
PARTENAIRES	DONS
CAMPANILE	4 CHAMBRES TWINS + PETITS DEJ
MICROBRASSERIE	TIREUSE A BIERES POUR ARTISTES
RADISSON	4 CHAMBRES TWINS + PETITS DEJ
COPYCAT STORE	IMPRESSION DE 10 000 FLYERS
PMP DIFFUSION	40 T SHIRTS + 10 CASQUETTES
TRUFFAUT	PRÊT DE PLANTES

vea	5000 euros /versés apres etude du bilan du festival
departement	1900 euros/présenté en commission permanente le 21 juin

➤ **ARTICLE 02 :**

Autorise Madame le Maire à recouvrir ces recettes.

➤ **ARTICLE 03 :**

Autorise également Madame le Maire à percevoir les subventions des collectivités pour les évènements cités ci-dessus.

➤ **ARTICLE 04 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ☐ Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- ☐ Madame le Receveur du Trésor Public
- ☐ Remis aux archives communales.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL



Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*